



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Dispositions d'exécution pour le Championnat suisse par équipes Carabine 50m (CSE-C50)

Edition 2026 - Page 1

Doc.-N° 5.54.02 f

La division Carabine 10/50m édicte les dispositions d'exécution (DE) suivantes pour le Championnat suisse par équipes carabine 50m (CSE-C50):

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

1. Bases

- 1.1 Règlement du Championnat suisse par équipes carabine 50m (CSE-C50)
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.3 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF; édition actuelle)
- 1.4 Mémento dysfonctionnements de cibles électroniques

2. Inscription

- 2.1 Toute correspondance est à adresser au chef du concours (CC) CSE-C50:
Urs Ledermann, Brambergstrasse 18c, 3176 Neuenegg
Tél. 031 741 38 39 Mobile 079 215 16 50 Courriel: urs.ledermann@swissshooting.ch
- 2.2 Les équipes qui participent pour la première fois au CSE-C50m doivent s'inscrire d'ici au **8 mars 2026** au plus tard.
- 2.3 Les équipes qui ont pris part au CSE-C50m la saison précédente restent automatiquement inscrites. Un désistement éventuel est à annoncer d'ici au **8 mars 2026**.
- 2.4 Les équipes qui ne se sont pas ou trop tardivement désistées et qui ne participent pas au CSE-C50 seront rangées avec «0» points et elles devront payer la finance de participation.

3. Droits de participation

3.1 Sociétés

Toutes les sociétés carabine 50m affiliées à une SCT ou à une SF de la FST ont le droit de participer avec un nombre illimité d'équipes.

3.2 Tireurs

La licence est obligatoire pour ce concours. Tous les membres des équipes doivent être en possession d'une licence carabine 50m valable de leur société. Les sociétés sont responsables de la saisie correcte de leurs membres dans l'admin SAT/FST.

La saisie doit avoir été achevée au 24 mars 2026. Toute modification du numéro de société dans l'admin SAT/FST, de nouveaux responsables d'équipes etc. doit être communiquée immédiatement au CC.

Durant une même saison (1^{er} avril au 30 septembre), le passage d'un tireur dans une équipe d'une autre société est interdit, même en cas de changement de domicile.

D'un tour à l'autre, trois tireurs au maximum peuvent être changés. Un échange de tireurs entre des équipes de la ligue B n'est pas autorisé. Les tireurs échangés doivent faire l'objet d'une mention y relative sur la feuille de stand. La composition du groupe lors du tour précédant fait foi.

Si le nombre de tireurs échangés est trop important, le nombre correspondant des résultats les plus élevés des tireurs remplacés est retiré du résultat de l'équipe.

3.3 Ressortissants étrangers

En observant l'obligation de la licence, les ressortissants étrangers peuvent participer au concours. Les ressortissants étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement (permis C) sont traités comme les ressortissants suisses.

Au maximum deux ressortissants étrangers peuvent être engagés par tour principal et par équipe.

Les noms et numéros de licence des éventuels ressortissants étrangers affectés à l'équipe doivent être communiqués au CC du CSE-C50 au plus tard jusqu'au 19 avril 2026.

Pour être admis à la finale du CSE-C50 et tour de promotion/relégation, un ressortissant étranger doit avoir tiré au moins deux tours principaux au sein d'une équipe de la société de tir participante.

3.4 Membres multiples

Les membres multiples peuvent participer en tant que membre Actif-B, pour autant que leur société de base ne participe pas au CSE-C50.

4. Matériel

4.1 Cibles en carton

Les cibles pour tous les tours principaux seront envoyées en bloc au début de la saison. Elles sont numérotées chronologiquement et doivent être utilisées par les équipes et les tireurs selon l'attribution pour les différents tours, dans l'ordre de leur numérotation.

Par tour, chaque tireur dispose de dix cibles en carton. L'étiquette autocollante envoyée, comprenant le nom du tireur, doit être apposée sur la première cible. Deux coups doivent être tirés sur chaque cible.

4.2 Cibles électroniques

Des étiquettes autocollantes seront envoyées pour les cibles électroniques (y compris les Meyton) pour tous les tours principaux. Elles doivent être utilisées par les tireurs et les équipes selon l'attribution pour les différents tours, dans l'ordre de leur numérotation.

L'étiquette du tireur doit être collée sur une feuille (ou un rouleau) de stand neutre de la société **avant le début du tir**. La bande de résultat doit comporter **la mention du nom du tireur**.

Pour qu'un résultat soit valable, **il faut qu'au moins 3 coups soient imprimés sur l'autocolant** (voir le mémento, envoyé avant le concours).

Le programme prévu doit être réglé dans l'imprimante avec sa discipline et son arme de sport. En outre, le type de cible (50m Rifle ou programme d'utilisateur) doit être visible sur la bande d'impression de résultat.

Le résultat est ensuite à reporter sur la feuille de stand de l'équipe.

La validation du concours pour les cibles Meyton ne se fait plus par voie électronique.

4.3 Feuille de stand d'équipe

La feuille de stand d'équipe sera envoyée à toutes les équipes par courriel avant le début du concours. Ce fichier Excel original doit être utilisé pour tous les tours.

La transmission des résultats s'effectue en 2 phases (voir le mémento envoyé avant le début du concours):

1. par voie électronique en transmettant le fichier Excel original du tour correspondant jusqu'au dimanche soir suivant la fin du tour.
2. par écrit (envoi postal de la feuille de stand de l'équipe imprimée, datée et signée, accompagnée des 8 bandes d'impression des résultats ou des feuilles de stand Meyton).

Les données suivantes doivent figurer sur la feuille de stand de l'équipe. Veuillez bien remplir et contrôler ces données:

- nom de la société (dans le fichier Excel envoyé)
- nom et adresse du responsable de l'équipe
- numéro de l'équipe (dans le fichier Excel envoyé)
- ligue et numéro de groupe correspondant (dans le fichier Excel envoyé)
- tour correspondant
- nom, prénom, année de naissance et numéro de licence du tireur (les noms et prénoms doivent être écrits tels qu'ils figurent dans la liste des licences)
- les tireurs échangés doivent être cochés
- les tireurs, qui tirent sur appui, doivent également être cochés
- date et signature du chef d'équipe

Par la date et la signature sur la feuille de stand de l'équipe, le responsable de l'équipe atteste du déroulement correct du tour correspondant en termes de déroulement dans la fenêtre de temps du tour, des tireurs engagés et du programme.

4.4 Mesures

Afin que le déroulement correct du concours et la communication des résultats puissent s'effectuer dans les délais, les équipes doivent s'attendre aux sanctions suivantes en cas de non-respect:

Pas de transmission électronique des résultats, transmission électronique tardive ou non-utilisation du fichier Excel original:

- La première fois: avertissement écrit par e-mail.
- A partir de la deuxième fois, déduction de 20 points par tour sur le résultat de l'équipe.

- Les résultats des tireurs (NL A et B) ainsi que les tireurs à 200m ne seront mentionnés sur aucune liste de tours publiée.

En cas d'absence de date et de signature sur la feuille de stand de l'équipe:

- La première fois: avertissement écrit par mail.

- A partir de la deuxième fois, déduction de 20 points par tour sur le résultat de l'équipe.

Si des incorrections se produisent, le chef d'équipe doit les signaler par écrit au CC du CSE-C50 avec le renvoi du matériel du tour correspondant.

5. Exécution du concours

5.1 Déroulement du concours

Le Championnat suisse d'équipes carabine 50m est composé de:

- sept tours principaux;
- finale pour le titre de champion suisse d'équipes;
- concours de promotion/relégation en Ligue nationale A/B.

Particularités:

- Si deux équipes d'une même société tirent dans la même ligue, elles seront réparties dans des groupes de ligue différents. En Ligue nationale A, seule une équipe par société peut participer.
- Les sept tours principaux doivent être tirés sur une installation en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein.
- Les tireurs d'une équipe de la NL A doivent effectuer leur programme respectif en même temps (dans les 2 heures, ou dans les 3 heures pour les tours doubles) dans la même installation de tir. L'annonce de l'heure et du lieu de tir doit être communiquée au CC au moyen du formulaire d'annonce au plus tard 48 heures avant le début du tir.
- En LNA, un report du jour du concours et de l'heure de tir n'est possible que 24 heures avant l'engagement prévu selon le formulaire d'annonce. Le concours par tours peut être commencé au plus tôt le jour annoncé au préalable et à l'heure annoncée.
- Tirs anticipés des tours des tireurs empêchés: les tirs anticipés ne sont pas autorisés. Les tireurs empêchés doivent être remplacés dans le cadre du contingent de remplacement de 3 tireurs.
- Les équipes de la LN A peuvent être contrôlées de manière inopinée et aléatoire par le CC CSE-C50 ou par une personne déléguée par lui.

5.2 Dispositions pour les sept tours principaux

Une équipe est formée de huit tireurs de la même société. Par tour, un tireur ne peut tirer que pour une seule équipe.

Chaque tireur tire 20 coups couché par tour sur la cible à 10 points.

S'il y a plus de 20 coups sur les 10 cibles resp. sur les bandes de résultats, le nombre correspondant de meilleurs coups sera biffé.

5.3 Positions

	Ligue	Tireurs	Position
a)	LN A	tous	couché, bras franc
b)	LN B	tous	couché, bras franc
c)	1 ^{ère} à 4 ^e ligue	tous	couché, bras franc
		seniors-vétérans SV (1956 et plus âgés)	couché, appuyé autorisé
		juniors U13 - U15 (2016 - 2012)	couché, appuyé autorisé
		(SV et U13 - U15 en nombre illimité)	

5.4 Dates des tirs des Ligues nationales A et B

Les sept tours principaux peuvent être tirés en simple ou en double et sont définis ci-après. Il est possible de passer à tout moment des tours simples aux tours doubles entre les dates de tir.

5.4.1 Dates des tours individuels

Tours principaux	Dates de tir				Annnonce électronique des résultats jusqu'au 24h00	Retour (envoi par courrier A)
1 ^{er} tour	du	24.04.26	au	03.05.26	03.05.26	04.05.26
2 ^e tour	du	08.05.26	au	17.05.26	17.05.26	18.05.26
Délai de paiement des frais de participation jusqu'au				18.05.26	---	---
3 ^e tour	du	29.05.26	au	07.06.26	07.06.26	08.06.26
4 ^e tour	du	12.06.26	au	21.06.26	21.06.26	22.06.26
5 ^e tour	du	26.06.26	au	05.07.26	05.07.26	06.07.26
6 ^e tour	du	14.08.26	au	23.08.26	23.08.26	24.08.26
7 ^e tour	du	28.08.26	au	06.09.26	06.09.26	07.09.26

5.4.2 Dates des tours doubles

Tours principaux	Dates de tir				Annnonce électronique des résultats jusqu'au 24h00	Retour (envoi par courrier A)
1 ^{er} tour	du	24.04.26	au	03.05.26	03.05.26	04.05.26
2 ^e et 3 ^e tours	du	08.05.26	au	17.05.26	17.05.26	18.05.26
Délai de paiement des frais de participation jus-qu'au				18.05.26	---	---
4 ^e et 5 ^e tours	du	12.06.26	au	21.06.26	21.06.26	22.06.26
6 ^e et 7 ^e tours	du	14.08.26	au	23.08.26	23.08.26	24.08.26

Limites de temps pour la LNA

Les tours individuels doivent être tirés le jour défini en 2 heures au maximum, et 3 heures au maximum pour les tours doubles.

5.5 Dates des tirs de la 1^{ère} Ligue et inférieur

Les sept tours principaux peuvent être effectués à partir du 24 avril 2026 à la date librement choisie et jusqu'à la date d'annonce des résultats:

Tours principaux	Dates de tir				Annonce électronique des résultats jusqu'au 24h00	Retour (envoi par courrier A)
1 ^{er} tour	du	24.04.26	au	03.05.26	03.05.26	04.05.26
2 ^e tour	du	24.04.26	au	17.05.26	17.05.26	18.05.26
Délai de paiement des frais de participation jusqu'au 18.05.26					---	---
3 ^e tour	du	24.04.26	au	07.06.26	07.06.26	08.06.26
4 ^e tour	du	24.04.26	au	21.06.26	21.06.26	22.06.26
5 ^e tour	du	24.04.26	au	05.07.26	05.07.26	06.07.26
6 ^e tour	du	24.04.26	au	23.08.26	23.08.26	24.08.26
7 ^e tour	du	24.04.26	au	06.09.26	06.09.26	07.09.26

5.6 Retour du matériel

Le retour est à adresser comme suit:

- Courrier postal
selon les étiquettes de retour autocollantes
- Service de colis
selon les étiquettes de retour autocollantes

Le retour des cibles tirées doit se faire dans l'emballage officiel avec l'adresse de renvoi. Les bandes d'impression des résultats des installations électroniques et la feuille de stand de l'équipe peuvent être envoyées avec l'adresse adhésive fournie. Les paquets et les lettres sont à poster (**courrier prioritaire A**) au plus tard jusqu'à la date mentionnée au chiffre 5.4 – **la date du timbre postal faisant foi**.

Les paquets/lettres postés trop tardivement ne seront pas pris en compte dans l'évaluation et l'équipe en question se verra créditée ultérieurement d'un résultat «zéro» malgré une éventuelle communication des résultats à temps par voie électronique.

Le grand carton est à retourner aux Sportschützen Bramberg-Neuenegg avec les résultats du premier tour. Les cartons non retournés seront facturés 20 francs aux équipes.

5.7 Jaugeage

Le jaugeage est effectué de manière centralisée par le CC du CSE-C50. Les tireurs et les chefs d'équipes ont l'interdiction de jauger les coups ou de modifier les impacts.

Il est interdit aux responsables des équipes de procéder à un jaugeage avec une machine des cibles en carton. Ceci est réservé à l'équipe d'évaluation, à Neuenegg.

À la demande des chefs d'équipe, les copies des feuilles de stand des équipes seront renvoyées par le CC du CSE-C50 après la fin du concours ou après chaque tour.

Les équipes qui désirent recevoir leurs copies sont tenues de joindre une enveloppe adressée et affranchie à leur envoi.

5.8 Copies des feuilles de stand

Les passes imprimées ultérieurement ou réimprimées en tant que **copie** (cela est indiqué par un «C» sur la feuille de stand) ne sont pas acceptées. **Ces résultats sont considérés comme nuls et valant «zéro».**

En cas de problèmes d'impression, par ex. des bandes d'impression de résultats mal introduites, pas d'impression en raison de manipulations erronées, etc., **le tireur doit retirer le concours le cas échéant.**

5.9 Classements

Le lundi suivant chaque tour, un **classement provisoire** sera mis en ligne sur le site Internet de la FST à l'adresse www.swissshooting.ch.

Les classements définitifs de chaque tour seront également publiés sur le site Internet de la FST à l'adresse www.swissshooting.ch après avoir été contrôlés par l'équipe de dépouillement.

6. Finances

Les frais de participation se montent à 120 francs par équipe.

La facture et le bulletin de versement pour la saison 2026 seront envoyés séparément par la FST ou par courriel. Seul le bulletin de versement fourni sera utilisé. **Le versement doit être effectué séparément pour chaque société d'ici au 18 mai 2026.**

Les versements tardifs entraîneront une déduction de 150 points pour les sociétés concernées à partir du troisième tour et jusqu'au paiement intégral.

7. Réclamations

Les réclamations sont à adresser par lettre signature au CC du CSE-C50 au plus tard cinq jours après la publication des résultats définitifs sur le site Internet de la FST. La date du timbre postal faisant foi.

La taxe de 50 francs est à verser sur le compte IBAN CH25 0900 0000 6000 0008 3, de la Fédération sportive suisse de tir, Secrétariat, 6006 Lucerne.

Une copie du récépissé est à joindre à la réclamation.

8. Finale et Concours de promotion/relégation CSE-C50

La Finale et le Concours de promotion/relégation auront lieu le dimanche 27 septembre 2026. Les détails seront réglés dans les DE de la finale du CSE-C50.

9. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment celles des DE du CSE-C50 de la saison 2025 du 6 février resp. du 11 novembre 2024;
- ont été approuvées par la division Carabine 10/50m le 11 novembre 2025;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Caroline Weber-Widmer	Urs Ledermann
Cheffe de la division	Chef de concours du
Carabine 10/50m	CSE-C50